

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANIGOU-VAL CADY**

Zone artisanale Al Bosc  
66820 VERNET-LES-BAINS

**Nombre de membres :**

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 20 juin 2008

**SEANCE DU 26 juin 2008**

*L'an deux mille huit et le 26 juin à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GUITART Henri**.*

Membres titulaires : CASES Jérôme, CASES Juliette, absente, ayant donné pouvoir à Mme AIRAUDI Evelyne et PIQUEMAL Jean –Claude pour CASTEIL , MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Secrétaire de séance : Mme MARTINETTO Claudette

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2008**

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**2) APPROBATION DES COMPTES RENDUS TECHNIQUES ET FINANCIERS DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, PRESENTES PAR LA SOCIETE FERMIERE SAUR POUR L'EXERCICE 2007**

Conformément aux prescriptions du décret du 6 mai 1995, les rapports sur le prix de revient de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007, établis par le délégataire, la société SAUR et présentés par Mr BOUSIGUE, Président de la Commission Eau et Assainissement sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**3) PRESENTATION ET APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le schéma est présenté par Mr BOUSIGUE. Une synthèse du schéma (jointe au présent procès-verbal) est remise à chaque membre du Conseil Communautaire. Après débats, le schéma est approuvé. Les « pollueurs » devront être obligés de se mettre aux normes ! En ce qui concerne les eaux « pluviales » de l'Hôtel du Portugal, il est proposé de convoquer rapidement le directeur pour lui faire état des travaux qu'il devrait faire réaliser, à sa charge. Dès réception du rapport spécial sur les eaux « parasites » de l'Etablissement Thermal, à établir par le Cabinet GINGER, le directeur sera également « convoqué » pour lui faire part des travaux à la charge de l'établissement. Compte tenu du montant global des travaux, tant en eau potable qu'en assainissement, devant être réalisés par la collectivité, une communication toute particulière devra être adressée aux usagers, quant au financement de ces travaux par la redevance... Il faudra mettre en avant les évolutions induites par la loi sur l'eau... Et tous les règlements qui s'ensuivent.

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**4) STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU**

La nouvelle station d'épuration pourrait se situer à l'emplacement actuel des « campings car », ce qui permettrait de réaliser une économie de 200 000 €. Une réunion sur place est envisagée avec la commune de CASTEIL et tous les intervenants. Les travaux s'effectueraient dans un délai de 10 mois à 1 an.

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**5) REAJUSTEMENT DES REDEVANCES SPECIALES 2008 POUR LES CAMPINGS DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, POUR LES GROTTES DES CANALETTES A CORNEILLA DE CONFLENT ET POUR L'ETABLISSEMENT ECOMARCHE A VERNET LES BAINS**

Compte tenu du prix moyen 2007 par emplacement de 20,31 €, et qu'aucune augmentation n'a été votée pour 2008, les redevances spéciales sont calculées pour les campings en réajustant par rapport au nombre d'emplacements attribués et communiqué par la préfecture.

Le Conseil Communautaire fixe les montants des redevances spéciales 2008 à :

- Ets DEGAVERN ECOMARCHE	4911 €
- camping des eaux vives (90 emplacements)	1828 €
- camping Al Bosc à Vernet Les Bains	1828 €
- camping La Closes à Corneilla de Conflent	1828 €
- camping Domaine St Martin(50 emplacements)	1015 €
- camping des cerisiers (39 emplacements)	792 €
- Les grottes des Canalettes	634 €

VOTES  
Nombre de votants : 10                      Votes POUR : 10

➤ **Questions diverses**

Le bulletin Canigou Val Cady sera distribué par la poste.

Eclairage public :

Une procédure de consultation de maître d'œuvre doit être lancée pour les opérations d'éclairage public. La procédure précédente a été arrêtée par le Président.

Entretien des sentiers :

Le président rappelle que le balisage est effectué par RANDO des PO sur 5 de nos sentiers. Il faut prévoir le débroussaillage du sentier emprunté par la course du Canigou au Col de Jou (Casteil). Ce sentier n'est pas référencé dans le topoguide. Il s'agit donc d'un sentier communal.

Panneau :

Le panneau situé devant la centrale électrique devrait être déplacé en raison du manque de lisibilité : peut-être sur le terrain des grottes.

Intercommunalité :

La Communauté de Commune de Prades se forme. Il faudra étudier la possibilité de les rejoindre en 2010. Rien n'est encore fait : la Commune de Molitg les Bains doit prendre la décision de s'intégrer ou non. Mme JALIBERT pense qu'il serait judicieux de pouvoir assister à leurs réunions... Un débat s'ensuit. De toutes façons, la communauté Canigou Val Cady ne pourrait être sollicitée par la future CDC de Prades qu'à partir de 2010... Le dossier n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, aucune décision n'est prise.

La séance est levée à 22h30.